

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUE DU 23 NOVEMBRE 2022

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE
visant les actions

et

les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions
nouvelles et/ou existantes (« **OCEANES** »)

de la société



initée par

L'ÉTAT FRANÇAIS

présentée par



Établissement présentateur



Établissement présentateur et garant

**COMMUNIQUE DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU
DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES,
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES » DE L'ÉTAT
FRANÇAIS**

TERMES DE L'OFFRE :
12,00 euros par action EDF
15,52 euros par OCEANE EDF

DURÉE DE L'OFFRE :
21 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et publié par l'Etat français conformément aux dispositions des articles 231-27 1° et 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

AVIS IMPORTANT

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société EDF (autres que les actions auto-détenues par la Société) ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10 % du capital et des droits de vote d'EDF, l'Etat français a l'intention de mettre en œuvre, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions EDF non apportées à l'Offre (autres que les actions auto-détenues par la Société) moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre par Action (c'est-à-dire 12,00 euros par action EDF).

En outre, dans le cas où, à l'issue de l'Offre, le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires minoritaires de la société EDF (autres que les actions auto-détenues par la Société) et le nombre d'actions susceptibles d'être émises à la suite de la conversion des OCEANES EDF non apportées à l'Offre ne représenteraient pas, à l'issue de l'Offre, plus de 10% de la somme des actions EDF existantes et des actions EDF susceptibles d'être créées du fait de la conversion des OCEANES EDF, l'Etat français a également l'intention de mettre en œuvre, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les OCEANES EDF non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre par OCEANE (c'est-à-dire 15,52 euros par OCEANE EDF).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 22 novembre 2022, apposé le visa n° 22-464 en date du 22 novembre 2022 sur la note d'information établie par l'Etat français dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions et les OCEANES de la société EDF (l'« Offre »).

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Etat français qui complètent la note d'information établie par l'Etat français ont été déposées auprès de l'AMF le 22 novembre 2022 et mises à disposition du public le 23 novembre 2022 conformément à l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

Ces informations ainsi que la note d'information de l'Etat français visée par l'AMF sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de l'Agence des participations de l'Etat (<https://www.economie.gouv.fr/Agence-participations-etat>) et de la Société (www.edf.fr/finance) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

**Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique**

Agence des participations de l'Etat,
A l'attention du Secrétaire général
139, rue de Bercy (bâtiment Colbert)
75572 Paris cedex 12

Société Générale
GLBA/IBD/ECM/SEG
75886 Paris Cedex 18

**Goldman Sachs Bank Europe
SE (Succursale de Paris)**
85 avenue Marceau
75116 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et l'ouverture de l'Offre.

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. L'Etat français décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.